



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 janvier 2023]

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date de mise en ligne

26 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Martine MOSTARDI,

Absents : Thomas DOMENECH

N° 007/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2023

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (crédits votés au BP 2022 : 6 229 072 € X 25 % = 1 557 268 €)

L'autorisation doit cependant préciser le montant et l'affectation des crédits. Lesdits crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire, conformément au texte ci-dessus, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

- 020-2188-445	Acquisition matériel, mobilier	30 000 €
- 020-2188-540	Acquisition matériel divers	90 000€
- 020-2183-700	Matériel informatique	20 000 €
- 820-2313-711	Bâtiments	160 000 €
- 412-2313-746	Installations sportives	180 000 €
- 820-2313-911	Sécurité	28 000 €
- 822-2315-930	Vie quotidienne	235 000 €
- 820-2313-939	Accessibilité	95 000 €
	TOTAL	838 000 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 25 janvier 2023